



20130004

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013

Le onze avril deux mil treize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le cinq avril deux mil treize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents : Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Christine GOUBEAU, Paul MOREAU, Damien PARNAUDEAU, Jean-Luc GUINARD, Patrick CLISSON, Marie-France TALINEAU, Marylène GIRAUDON, Benoît PIRON.

Absents excusés : Anthony PEIGNON.

La secrétaire : Monique MIOT.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2013

Madame MIOT fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2013. Il est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux

Monsieur le Maire présente une simulation d'augmentation des taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie et ce, pour l'année 2013.

Le premier scénario proposé est une augmentation de l'ensemble des taux de 1%. Cette mesure générerait une recette supplémentaire, pour le budget communal, d'un montant de 4 001 euros.

Dans le scénario n°2, la recette supplémentaire engendrée pourrait s'élever à 8 002 euros, tandis que dans le troisième scénario, la recette pourrait être de 12 004 euros.

Enfin, Monsieur le Maire évoque, dans le 4^{ème} scénario, une possibilité d'augmenter les taux de 5%, ce qui générerait une recette supplémentaire de 20 006 euros.

Il est possible de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2013.

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation des taux de 1%, avec

- ❖ 0 voix « pour »,
- ❖ 13 voix « contre ».

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation des taux de 2%, avec

- ❖ 0 voix « pour »,
- ❖ 13 voix « contre ».

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation des taux de 3%, avec

- ❖ 0 voix « pour »,
- ❖ 13 voix « contre ».

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation des taux de 5%, avec

- ❖ 0 voix « pour »,
- ❖ 13 voix « contre ».

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la non-revalorisation des taux, avec

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Affectation de résultats

Suite au vote du compte administratif lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée des montants reportés sur le budget 2013, à savoir :

Budget communal : Excédent d'investissement	4 047,17 euros
Budget CCAS : Excédent de fonctionnement.....	329,09 euros
Budget Village des Chaumes : Excédent de fonctionnement	106 867,78 euros
Budget Village des Chaumes : Déficit d'investissement.....	50 095,50 euros
Budget Local Commercial : Déficit d'investissement.....	29 101,52 euros

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation des résultats, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2013 et selon les informations fournies lors du précédent conseil municipal par le Receveur, les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte de gestion de l'année 2012, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Tarifs des concessions de cimetière

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs appliqués pour les concessions de cimetière, selon la délibération du 8 novembre 2012.

Il en ressort que la concession au cimetière, pour une superficie de 2m², coûte la somme de 21,50 euros. Ce montant est faible et ne couvre pas forcément les futurs travaux d'agrandissement du cimetière et la création d'un jardin du souvenir.

Monsieur le Maire propose donc de réévaluer le tarif de la concession cinquantenaire du cimetière à 50 euros les 2m² et demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Tarif du restaurant scolaire

Actuellement, le prix d'un repas pour un enfant, qui vient déjeuner tous les jours, est de 2,50 euros. Pour un enfant en régime occasionnel, le montant appliqué est de 3,50 euros. Le repas d'un adulte coûte 5 euros.

Madame FREGIS, en charge de la commission « Restaurant scolaire », propose une augmentation, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, pour chaque régime, de 2 %, ce qui équivaut à un prix de repas de :

Régime régulier	2,55 euros
Régime occasionnel	3,57 euros
Régime adulte.....	5,10 euros

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation de 2% des tarifs du restaurant scolaire, avec :

- ❖ 8 voix « pour »,
- ❖ 5 voix « contre ».

Demande de subventions

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions adressées par les associations pour l'année 2013.

L'année dernière, les subventions ont été votées sur la base 7,20 euros par adhérent pour les associations sportives et culturelles et de 11,70 euros pour les établissements scolaires.

Monsieur le Maire propose de revoir la base, pour l'année 2013, à 7,50 euros et à 12 euros et demande à l'Assemblée se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Dotation aux amortissements pour des travaux d'investissement

La municipalité a engagé une dépense d'investissement d'un montant de 199,06 euros, sur l'année 2012, concernant les travaux électriques réalisés par le SIEDS pour la PVR 2 sur la Route d'Azay.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette somme sur une année, à compter de 2013 et demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Concernant la dépense pour les travaux d'investissement d'effacement de réseaux dans le cadre de l'aménagement du bourg de Château Bourdin, Monsieur le Maire propose d'amortir la somme de 8 327,28 euros sur une durée de 5 ans, à compter de l'année 2014.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Choix de l'architecte pour le projet de construction du boulodrome du city-stade

Une consultation a été lancée pour choisir l'architecte, qui sera le maître d'œuvre du projet de construction d'un boulodrome, sur le site actuel du terrain de football.

Après étude des devis reçus, il en ressort que la candidature de l'architecte Luc COGNY est la mieux placée, par rapport à l'autre candidature, l'architecte BODIN.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la validation de la candidature de l'architecte Luc COGNY, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Aménagement temps de travail d'un agent communal

L'agent en place pour le restaurant scolaire a formulé la demande d'aménager différemment son temps de travail et de passer à une durée hebdomadaire de 29 heures, au lieu de 28 heures actuellement et de ne plus être à disposition de la Communauté de Communes pour le mois de juillet, dans le cadre du centre aéré.

Son volume horaire annuel actuel est de 1 073 heures, dont 100 heures travaillées pour le centre aéré. Son volume annuel serait donc dorénavant de 973 heures, ce qui implique une perte de salaire net de 25 euros par mois et une diminution du temps de travail hebdomadaire de 28 heures à 27,03 heures.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le passage de la durée hebdomadaire travaillée de l'agent concerné, de 28 heures à 29 heures, avec :

- ❖ 0 voix « pour »,
- ❖ 13 voix « contre ».

Monsieur le Maire sollicite à nouveau à l'Assemblée pour se prononcer sur la volonté de l'agent de ne plus être mise à disposition, sur le mois de juillet, pour le compte de la Communauté de Communes, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Suite à cette décision, Monsieur le Maire est dans l'obligation de solliciter la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion, pour mettre en application ce changement de temps de travail.

Informations et questions diverses

- Aucune question diverse n'a été soulevée lors de ce conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0 h 00.

Le Maire,
Roger PERRIN

